ID: 085-200023778-20250227-DL\_2025\_01\_26-DE



République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil: 47

Membres en exercice: 47

Membres présents : 34

DELIBERATION n° 2025 - 01 - 26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 20 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, BERNARD. Hervé BESSONNET. BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Tiphanie JACOMINO.

Pouvoirs: Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Séverine BESSONNET LE CLEC'H est désignée secrétaire de séance.

## Programme Petites Villes de Demain : mise à jour du plan d'actions

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

**Téléphone** 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

D 6 MARS 2025

ID: 085-200023778-20250227-DL\_2025\_01\_26-DE

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) constitue un outil de la relance au service des territoires.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Les trois communes lauréates du dispositif PVD du Pays de Saint Gilles Croix-de-Vie sont Coëx, Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez.

Le dispositif PVD est composé de deux conventions : la convention d'adhésion et la convention cadre.

Le programme PVD dure six ans. Sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, les deux phases sont :

- La convention d'adhésion a été signée le 12 avril 2021 (durée dix-huit mois), 0
- La convention cadre PVD a été signée le 07 octobre 2022 (durée cinq ans).

La convention cadre PVD a été co-signée par le Pays de Saint Gilles Croix-de-Vie Agglomération, les communes de Coëx, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, l'Etat, la Région le 07 octobre 2022.

Un comité de projet est organisé, au moins une fois par an de manière formelle, pour valider les orientations et suivre l'avancement du programme.

Le comité de projet se réunira le 6 mars 2025. L'objectif de la réunion est de suivre l'avancement du programme PVD depuis la signature de la convention cadre du 7 octobre 2022.

Le programme PVD développe la stratégie du projet de territoire qui est de faire de l'Agglomération un territoire solidaire et ambitieux.

La convention cadre est composée de quatre axes :

- o L'amélioration de l'habitat : renforcer le logement et améliorer la qualité de l'habitat
- o Le maintien de l'offre de commerces, services et équipements : Favoriser le développement économique et commercial équilibré, et adapter et développer l'offre en équipements structurants répondant aux besoins du territoire,
- o La ville durable : valorisation du patrimoine et des paysages,
- o La ville durable : apaisement et développement des mobilités.

Le plan d'actions a été mis à jour. Il est désormais composé de 17 actions. En 2023, il était annoncé 21 actions. La diminution s'explique par le rassemblement de sous-actions au sein d'une même action. L'avancement des projets est conforme à ce qui a été prévu.

## Evolution du programme en 2024 par commune

La commune de Coëx poursuit le projet d'aménagement de centre bourg pour renforcer l'attractivité du bourg en retravaillant les espaces publics centraux. La réunion de lancement de l'étude de faisabilité a eu lieu le 9 janvier 2024. Cette phase s'est terminée avec la dernière réunion publique à destination de la population le 13 novembre 2024.

La commune de Saint Gilles Croix de Vie prolonge sa réflexion sur l'aménagement à proximité de la gare. Les élus ont identifié le besoin de disposer d'information complémentaire pour la mise en œuvre du projet piste cyclable en direction de la gare. Une étude de circulation a été lancée en avril 2024 pour quantifier les flux multimodaux sur le quai de la République (piétons, cycles, véhicules motorisés).

La commune de Saint Hilaire de Riez avance sur la stratégie d'aménagement et de programmation commerciale du centre-ville. La tentative de mettre en place une délégation de service public pour l'exploitation de la rotonde a échoué faute de candidats. La commune a donc relancé une recherche active de possibles commerçants. Un Appel à Manifestation d'Intérêt devrait être lancé au 1er trimestre 2025.

De plus, la commune agit pour la redynamisation de Sion sur l'Océan autour de l'hôtel Frédéric et de l'îlot Jeanne d'Arc. La commune a sollicité en mai 2024 l'assistance d'un AMO pour l'accompagner dans le montage et le suivi d'une opération d'aménagement concerté. Le dossier de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) est en cours et devrait être approuvé à l'automne 2025.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération doit lancer une étude spécifique pour la mise en œuvre du pôle d'échange multimodal (PEM). De plus, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a en charge le pilotage et la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain grâce au chef de projet PVD.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération de la commune de Coëx du 29 mars 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du soutien du Département de la Vendée à l'ingénierie de la Banque de Territoires.

Vu la délibération de la ville de Saint Gilles Croix de Vie du 22 mars 2021 approuvant la participation de la commune au programme Petites Villes de Demain,

Vu la délibération de la ville de Saint Gilles Croix de Vie du 28 juin 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le Conseil Départemental de la Vendée,

Vu la délibération de la ville de Saint Hilaire de Riez du 12 avril 2021 approuvant la participation de la commune au programme Petites Villes de Demain et autorisant Madame le Maire à signer la convention d'attribution du soutien du Département de la Vendée à l'ingénierie de la Banque des Territoires et toutes conventions ou documents nécessaires,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-3-31 du 8 avril 2021 approuvant la convention Petites Villes de Demain,

Vu la signature de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain le 12 avril 2021,

Vu la signature de la convention cadre Petites Villes de Demain le 7 octobre 2022,

Vu le comité de projet Petites Villes de Demain du 17 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 6 février 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique: PREND ACTE de l'avancement du programme Petites Villes de Demain,

Fait et délibéré. Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 4 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Séverine BESSONNET-LE-CLECH

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

O 6 MARS 2025 -de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : O 6 MARS 2025

François BLANCHET

Le Président.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.